

«Certaines sont bidonvillesques»: un collectif s'attaque aux terrasses éphémères à Paris

Le collectif Vivre Paris! reproche à la mairie de Paris son inaction vis-à-vis des terrasses éphémères laissées à l'abandon.

Le Figaro, 22 février 2021, Zoé de Sainte Croix



Terrasse éphémère rue Dauphine, dans le VI^e arrondissement de Paris. Réseau Vivre Paris

Que deviennent les terrasses éphémères des restaurants et cafés parisiens ? Depuis le 30 octobre, jour de la fermeture administrative de ces établissements, certaines sont laissées à l'abandon, ce qui provoque le courroux de riverains de la capitale. Accumulation d'ordures, encombrement des places de livraison... le réseau Vivre Paris! reproche à la Ville de Paris de ne pas agir face à la gêne occasionnée par ces infrastructures inutilisées.

C'était une tolérance accordée par la mairie de Paris pour permettre aux restaurateurs d'accueillir un peu plus de clients pendant les beaux jours. Après une fermeture forcée pendant trois mois, la ville avait autorisé l'extension des terrasses des bars et restaurants sur l'espace public à titre gratuit. «*Une aide précieuse*», avaient jugé les professionnels du secteur. Fin août, il avait été décidé que cette dérogation court jusqu'à juin 2021. Cette autorisation était assortie d'une charte à destination des établissements, qui, selon Gilles Pourbaix, président du collectif Vivre Paris!, n'est pas toujours respectée: «*des terrasses font plus d'1m30 de hauteur, certaines ne sont*

pas facilement et rapidement démontables, d'autres ont de l'électricité... tout cela va à l'encontre de ce qui est dit dans la charte».

Déjà pendant l'été, lorsqu'elles étaient utilisées, [les terrasses avaient agacé plus d'un riverain à cause des nuisances sonores engendrées](#). Désormais, c'est plutôt la gêne occasionnée pour les piétons qui est pointée du doigt. *«On voit des terrasses sur lesquelles s'accumulent des déchets. Lorsqu'il pleut, certaines bloquent le passage de l'eau, ce qui inonde la chaussée»*, rapporte Gilles Pourbaix. Une situation qui pose aussi problème aux artisans selon lui, car il arrive que des places de livraison aient fait les frais de l'extension des établissements sur l'espace public. *«Des livreurs finissent par bloquer la rue car ils ne peuvent pas se garer sur la place qui leur est réservée. Résultat: certains prennent des contraventions pour stationnement gênant»*, raconte le président de Vivre Paris!

Le réseau Vivre Paris! n'est pas le seul à souhaiter mettre en lumière les terrasses éphémères délabrées. Sur Instagram, le compte [@balancetatterasse](#) publie des photos de celles en mauvais état.

300 terrasses éphémères signalées sur 8000

Pour obtenir de la visibilité, Vivre Paris! invite les riverains à signaler les terrasses gênantes sur l'application DansMaRue, développée par la Ville de Paris, qui permet d'indiquer à la mairie les anomalies repérées dans les rues de la capitale afin que les agents municipaux interviennent. À chaque plainte, le collectif demande à ce que soit ajoutée son adresse mail pour suivre les signalements. Au total, sur les 8000 existantes, 300 terrasses éphémères ont été signalées. Une dizaine d'interpellations ont été suivies d'une réponse de la part de la mairie. La plupart indiquent que, suite à une intervention, *«l'équipe n'a pas constaté l'anomalie»* signalée, ou précisent que *«cette terrasse est autorisée»*, selon [le communiqué publié par Vivre Paris!](#).

Concrètement, le collectif attend plus de réactions et d'interventions de la part de la Ville de Paris à ces interpellations. *«On demande seulement à la mairie d'effectuer plus de contrôles, que les terrasses soient mieux encadrées, et que des mesures soient prises pour éviter les nuisances»*, martèle le président. Une sollicitation que la Ville de Paris juge étonnante, assurant que les services municipaux sont mobilisés à 100% pour nettoyer les ordures qui jonchent les rues et contrôler les commerces. *«Les agents de la Ville continuent de contrôler les terrasses éphémères, même celles des restaurants qui n'ont plus d'activité. S'ils constatent une anomalie, ils verbalisent et peuvent demander que la terrasse soit démontée»*, explique la mairie de Paris. Elle tient par ailleurs à souligner que *«les restaurants et cafés bars respectent en grande majorité les règles»* établies par la charte.

Le président de Vivre Paris! insiste sur le fait que ni les restaurants, ni les cafés ne sont visés par leur action: *«Notre démarche n'est pas dirigée contre les restaurateurs. Eux souffrent évidemment de cette crise, nous en sommes conscients.»* De son côté, Frank Delvau, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie Paris-IDF (Umih), reconnaît qu'à certains endroits, *«ce n'est pas très beau, pas très sympa pour les riverains»*. Mais malgré cette observation, il avoue qu'*«en ce moment la*

terrasse éphémère ce n'est pas la priorité du restaurateur. La priorité, c'est de savoir s'il pourra payer ses factures à la fin du mois.»

Le réseau Vivre Paris! peut-il intenter une action en justice contre la Ville de Paris ? Pas vraiment, car ces terrasses éphémères n'ont aucune existence légale, comme le souligne Gilles Pourbaix: *«Elles sont encadrées par une charte, un acte juridique qui n'a pas de valeur légale. Ces terrasses sont donc quasiment inattaquables, car on ne peut attaquer qu'une chose qui a une existence légale.»* Une situation qui pourrait changer, selon les dires de Frank Delvau. Tout comme les «coronapistes» créées pour la circulation des vélos, les terrasses éphémères pourraient bien rester. *«Des discussions doivent débiter avec la mairie de Paris pour les intégrer au règlement général des terrasses, afin de les pérenniser et de travailler sur leur esthétique»*. Chose que redoute le réseau Vivre Paris!.

Source : <https://www.lefigaro.fr/conso/certaines-sont-bidonvillesques-un-collectif-s-attaque-aux-terrasses-ephemeres-a-paris-20210222>